LES CORDELIERS
ENSEMBLE SCOLAIRE

COLLÈGE - LYCÉE - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Mesdames, Messieurs,
Chers parents,

Nous n'avons pas encore eu l'occasion de nous rencontrer, aussi je profite de ce courrier relatif à la préparation de la rentrée pour vous informer de mon arrivée en tant que chef d'établissement à compter de la rentrée prochaine.

Je serai heureuse de vous accueillir dans l'établissement et de faire votre connaissance au moment des rencontres parentes de début d'année.

L'équipe éducative et le personnel de l'ensemble scolaire « Les Cordeliers », vous remercient pour votre confiance et seront heureux de vous retrouver à la rentrée.

Il est temps à présent de penser à se reposer, se ressourcer pendant ces quelques semaines estivales. Passez d'agréables vacances !

Sylvie Cottenceau
Cheffe d'établissement

NOS ETABLISSEMENTS :

LES CORDELIERS
Place des Cordeliers - BP 92063
22102 DINAN CEDEX

NOTRE DAME DE LA VICTOIRE
27 rue Jean Jaurès - BP 92054
22102 DINAN CEDEX

DUGUESCLIN
1 rue de la Nourais
22100 DINAN

Tel : 02.96.85.89.00 - Fax : 02.96.85.47.17 - Email : contact@cordeliers.fr

Niveau Terminale

LES CORDELIERS
ENSEMBLE SCOLAIRE

Rentrée scolaire du lycée 2023-2024
Site Les Cordeliers

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint les informations relatives à la prochaine rentrée scolaire et la liste des documents à préparer.

Les horaires de la rentrée : Mardi 5 septembre, à 13h30, dans le cloître. Les élèves seront avec leur professeur principal toute l'après-midi (13h30-16h30).
Les cours débuteront le mercredi matin, dès 8h00.

Rentrée des internes : Mardi 5 septembre à 10h00.

Les Horaires de cours :

	Matin	Après-midi
Séquence 1	8H00-8H55	13H35-14H30
Séquence 2	9H00-9H55	14H35-15H25
Récréation	9H55-10H10	15H25-15H40
Séquence 3	10H10-11H00	15H40-16H30
Séquence 4	11H05-12H00	16h35-17h30
Séquence 5*	12h05-13h00	

** En fonction des options*

Self le mercredi midi :

Un forfait annuel d'un montant de 132 € est proposé aux élèves qui souhaitent déjeuner le mercredi midi en raison de cours le mercredi après-midi ou en fonction des horaires de transport. Le règlement devra être effectué par chèque au service comptable à l'ordre de l'OGEC Les Cordeliers.

Fournitures :

A la rentrée, chaque professeur indiquera les fournitures nécessaires à sa matière.

Location des livres :

Les livres sont loués en lycée. Ils devront être couverts. Une fiche se trouve collée à l'intérieur ; elle doit être remplie avec le nom, prénom et la classe de l'élève. Elle doit y rester sans être déchirée ou sans être recouverte de « blanco » sinon le livre vous sera facturé.

Ils seront remis la semaine de la rentrée en échange d'un chèque de caution de 150€ (non encaissé) à l'ordre de l'OGEC Les Cordeliers et du règlement de la location qui s'élève à 80€. Son règlement est à effectuer par chèque à l'ordre de l'OGEC Les Cordeliers.
En cas de dégradation du livre, celui-ci sera facturé entièrement ou en partie en fonction de son état.

Réunion de rentrée :

La rencontre entre les parents et les équipes enseignantes aura lieu le vendredi 15 septembre à 18h.

Le jour de la rentrée, chaque élève remettra à son professeur principal :

- Autorisation de sortie sur le temps du midi
- Bulletin d'inscription en pastorale pour les volontaires
- Pour les livres un chèque de caution de 150€ et un chèque de règlement de la location de 80€.

Merci de ne pas envoyer les documents par courrier avant la rentrée.

LES CORDELIERS
ENSEMBLE SCOLAIRE

Imprimé 2

Autorisation de sortie sur le temps du midi pour les lycéens demi-pensionnaires ou pensionnaires

CLASSE

Madame, Monsieur, ...

☐ **Autorisent** leur fils – fille .....

A sortir entre **12 H 00 et 13 H 30**

et dégagent l'établissement de toute responsabilité.

☐ **N'autorisent pas** leur fils – fille .....

A sortir entre **12 H 00 et 13 H 30**

Les élèves demi-pensionnaires et internes concernés par cette autorisation de sortie **doivent obligatoirement déjeuner** dans l'établissement avant de sortir.

Date :

Signature :
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

NB : Document à remettre le jour de la rentrée à l'accueil auprès de M. LESTREE

Les Cordeliers, ensemble scolaire

PASTORALE SCOLAIRE pour les élèves – 2023-2024

Septembre 2023

Jeudi 21 : Célébration de rentrée pour tous les Volontaires de la 6ème au Bts à 14H00 Eglise St Malo

Octobre 2023

Du 3 au 7 : Pèlerinage du rosaire à Lourdes pour les élèves volontaires de première

Du 19 au 20 : Temps fort à l'abbaye de Campénéac pour les 3èmes volontaires

Novembre 2023

Du 8 au 10 : retraite de confirmation et de catéchuménat

Dimanche 26 : Célébration de la confirmation[1] en l'Eglise St Malo de Dinan à 10H30.

Du 19 au 1er décembre : Temps fort à l'abbaye de Landévennec pour les secondes volontaires.

Décembre 2023

Vendredi 22 : Célébration de l'avent à la chapelle des Cordeliers / 8H00 : 3è, lycée, BTS / 9H00 : 6è, 5è, 4è

Janvier 2024

Date à préciser : Rencontre des jeunes avec Mgr Moutel : 17H00 – 21H00

Février 2024

Du 8 au 9 : Temps fort au prieuré la Cotellerie (Laval) pour les 5èmes volontaires

Du 21 au 23 : Temps fort à l'abbaye de Melleray pour les 1ers volontaires.

Mars 2024

Vendredi 29 : Célébration du vendredi Saint, chapelle Cordeliers - 10H15 : 6è, 5è, 4è / 11H00 : 3è, lycée, BTS

Samedi 30 : baptême des collégiens et lycéens à l'église St Malo de Dinan

Avril 2024

Du 4 au 5 : Temps fort à Pontmain pour les 4ème volontaires.

Du 12 au 14 : Retraite annuelle à l'abbaye de Timadeuc pour les terminales volontaires.

Mai 2024

Du 22 au 24 : Retraite de profession de foi et de première communion à Pontmain

Dimanche 26 : Célébration de la Profession de Foi en l'Eglise St Malo de Dinan

Date communiquée ultérieurement: célébration de Pentecôte à 14H00 Eglise St Malo

Juin 2024

Dimanche 2 : Première communion à l'église St Malo de Dinan

Mercredi 19 : Journée relecture pour les jeunes qui ont reçu un sacrement

---

[1] Pour les jeunes ayant commencés leur parcours en septembre 2022

Demande de sacrement : Baptême, Première Eucharistie, Confirmation

Les lycéens, les étudiants peuvent demander eux-mêmes à devenir chrétiens par le Baptême. (S'ils n'ont pas été baptisés lorsqu'ils étaient bébés à la demande de leurs parents)

Baptisés mais pas catéchisés, les jeunes peuvent rejoindre un groupe pour préparer leur Première Eucharistie**.**

Ayant reçu les sacrements du baptême et de la Première Eucharistie, les jeunes peuvent rejoindre un groupe de préparation à la Confirmation pour continuer à cheminer dans la foi.

Mme Marie-Jo Berthelot, APS

Merci de retourner le coupon ci-joint, à la rentrée de septembre, aux professeurs titulaires.

Nom et prénom du jeune :

demande le sacrement suivant :

- Baptême ☐
- Première Eucharistie ☐
- Confirmation ☐

Pour accord, Le

Signature des parents

Signature du jeune

Tarifs 2023-2024

	Coût	Secondes	Premières & Terminales
Externes : contribution famille[1]	Annuel	639€	699€
	Mensuel (sur 10 mois)	63,90€	69,90€
Demi-pensionnaires : contribution famille + demi-pension	Annuel	1497€ = 639€+858€	1557€ = 699€ + 858€
	Mensuel (sur 10 mois)	149,70€	155,70€
Internes : contribution aux familles + pension	Annuel	3552€ = 639€ + 2913€	3717€ = 699€ + 3018€
	Mensuel (sur 10 mois)	355,20€	371,70€

(1) Contribution famille : Cette somme recouvre la participation des dépenses non prises en charge par l'état (constructions, annuités d'emprunt, équipements pédagogiques…), tous les frais de fonctionnement et les cotisations de participation aux structures de l'enseignement catholique à l'exception de la cotisation A.P.E.L.
Ticket Repas occasionnel : **6.70€** (*Possibilité de prendre un carnet de 10 tickets*)

Le **coût mensuel** indiqué ci-dessus n'intègre pas la cotisation APEL, les fournitures, les TD… Les frais se rapportant à ces rubriques sont ajoutés, s'il y a lieu, aux prélèvements.

Réductions annuelles :

Externat et demi-pension

A partir du 3ème enfant scolarisé dans l'ensemble scolaire Les Cordeliers, 10% de réduction sur la contribution des familles sera appliquée à toute la fratrie.

Internat

Pour les familles ayant deux enfants (et plus) internes dans l'ensemble scolaire Les Cordeliers, 20% de réduction sur les frais de restauration et hébergement sera appliquée pour le 2ème enfant et les suivants.

Absences

Absence pour maladie d'au moins 5 jours consécutifs : 50% du prix des repas (sur demande écrite des familles avec présentation d'un justificatif).

Départ en cours de trimestre

La contribution des familles est due en totalité pour tout trimestre commencé.

Les familles qui connaissent des difficultés financières ne doivent pas hésiter à nous en avertir afin que soient trouvées des solutions.

Le statut d'un élève est défini au moment de l'inscription. Les changements en cours d'année - au demeurant exceptionnels - sont soumis à autorisation préalable. **Ils ne peuvent avoir lieu en cours de trimestre.**